



S'ENGAGER POUR ACCOMPAGNER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOCIALE

La Fondation ACTES, sous égide de la Fondation Terre Solidaire, a été créée en 2017 pour renforcer les démarches de transition écologique et sociale initiées par des organisations paysannes et des institutions de microfinance des pays en développement, principalement des partenaires de la SIDI.

Comment ?

ACTES finance des projets d'accompagnement et permet ainsi aux organisations de faire appel à des expertises spécifiques pour leur permettre d'améliorer leurs pratiques et d'être notamment plus résilients face aux aléas climatiques.

Cette initiative s'appuie sur l'expérience de terrain de la SIDI, investisseur solidaire engagé auprès de ces acteurs depuis plus de 35 ans. Face à l'urgence écologique et sociale, mobiliser des dons permet de décupler l'accompagnement de la SIDI vers les populations les plus durement touchées par les effets du changement climatique.

Vos dons permettent de réaliser des actions concrètes :

- L'expérimentation de nouvelles solutions d'adaptation aux changements climatiques
- L'échange entre pairs sur leurs bonnes pratiques
- La formation à l'agriculture biologique, à l'agroforesterie et à la diversification des productions

Deux exemples de projets soutenus en 2018

L'agroécologie pour l'autonomie alimentaire



Grâce au soutien de la Fondation ACTES, l'organisation de producteurs FCMN-Niya forme ses membres à l'agroforesterie (plantation de haies vives et d'arbres fruitiers), développe une activité de production et de commercialisation de compost et encourage l'adoption de la technique BRF (Bois Raméal Fragmenté) pour l'amélioration des sols.

Intégrer le micro-crédit à la finance climatique



ACTES soutient la banque sociale Bancodesarrollo dans son projet de développement de produits financiers « verts » ayant pour objet de permettre aux producteurs de s'adapter aux menaces agroclimatiques de plus en plus extrêmes. Elle a par exemple lancé le « Crediécologico » spécifiquement destiné au financement des énergies renouvelables, à la régénération des sols et/ou à la production agroécologique.

Soutenez la transition

Donnez à la Fondation ACTES

REDUCTION DE L'IMPOT SUR LE REVENU (IR)

La défiscalisation des dons donne la possibilité aux personnes assujetties à l'IR de bénéficier d'une déduction d'impôt de 66% du don, dans la limite de 20% du revenu net imposable.

MONTANT DE VOTRE DON APRES DEDUCTION

Votre don	Votre réduction d'impôt	Coût réel du don
50 €	33 €	17 €



Vous avez jusqu'au 31 décembre 2019 pour faire un don et déduire votre impôt sur le revenu 2020

REDUCTION DE L'IMPOT SUR LA FORTUNE IMMOBILIERE (IFI)

Les personnes physiques assujetties à l'IFI sont celles détenant un patrimoine immobilier supérieur à 1,3 million d'euros au 1er janvier de l'année d'imposition.

Vous pouvez ainsi réduire considérablement votre IFI et bénéficier d'une réduction égale à 75% du montant de votre don, dans la limite de 50 000€, soit un don de 66 667€.

MONTANT DU DON POUR REDUIRE VOTRE IFI

* Montant de votre don = montant de votre IFI / 0.75

Votre IFI à payer	Votre don	Votre réduction d'impôt	Votre IFI après réduction
500 €	667 €	500 €	0 €
3 000 €	4 000 €	3 000 €	0 €
5 000 €	6 667 €	5 000 €	0 €



BULLETIN DE DON

A renvoyer à :

Fondation ACTES
sous égide de la Fondation Terre Solidaire
12 rue Guy de la Brosse - 75005 - Paris

Contact :

01 40 46 70 00 - l.chereau@sidi.fr

Je donne _____ €

Je souhaite bénéficier d'une attestation fiscale

Je souhaite régler par :

Chèque libellé à l'ordre de Fondation ACTES

ou

Virement bancaire sur le compte de la Fondation ACTES
(IBAN : FR76 3007 6023 5213 5417 0020 454 - BIC : NORDFRPP)

Merci d'inscrire votre NOM et Prénom dans votre ordre de virement pour recevoir une attestation fiscale.

Fait à : _____ Signature :

Le : ___ / ___ / ___

Mes coordonnées :

Mme M. M. ou Mme Personne morale

Nom _____ Prénom _____

Né(e) le _____ Profession _____

Adresse _____

_____ Code postal _____

Commune _____ Pays _____

Tél: _____ Email: _____

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné au suivi des relations donateurs. Les destinataires des données sont les services internes de la Fondation ACTES et de la Fondation Terre Solidaire qui émet les reçus fiscaux. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification de vos informations que vous pouvez exercer en vous adressant à Laurent Chéreau – Fondation ACTES – 12 rue Guy de la Brosse – 75005 Paris.

Vous pouvez également vous opposer au traitement des vos données, à ce qu'elles soient échangées ou cédées, dans ce cas, veuillez cocher la case suivante :
Les informations seront alors réservées à l'usage exclusif de notre Fondation.